Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 30 mars 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.068

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	29
Représentés :	9
Excusés :	-
Absents :	1

Objet : **Signature d'une convention d'objectifs avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine (E.C.M.V)**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Colette KOEBERLE, Fouad SARI[1], Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENAHMED[2], Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Nicolas ALLEOS[3], Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRESENTÉS :

Marième GADIO	par Bachir CHEKINI
Samia LEMTAÏ	par Norman CHARLES
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ	par Fouad SARI
Frank GUEX	par Joël GRUERE
Fanny KARANI	par Michelle LEROY
Samia CARTIER	par Sophie MINE
Patrice ALLIO	par Julie OZENNE
Maryline VIARD	par Benjamin DONEKOGLU.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

[1] Quitte la séance à 20 h 37, à compter de la délibération n°23.062 « Délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale – avenant n°1 », en donnant pouvoir à Monique BAILLOT

[2] Arrivée à 19 h 45, à compter de la délibération n° 23.055 « Partenariat avec Les Résidences Yvelines Essonne aux fins d'entretien de patrimoine - Entretien des espaces verts sur le secteur dit des « Briques Rouges » : règlement du solde des prestations d'entretien et nouvelles modalités de gestion

[3] Arrivé à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats

Service des sports
Affaire suivie par : Franck KOEBERLE

Conseil Municipal du 30 mars 2023

Délibération n° 23.068

Signature d'une convention d'objectifs avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine (E.C.M.V)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 21 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de fixer par une convention d'objectifs les conditions du soutien financier de la Commune à l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine ;

Considérant qu'au regard de la programmation d'objectifs fournie, il apparaît opportun que la Commune apporte son soutien financier à cette association ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine (E.C.M.V), sise 54 rue de Mainville à Montgeron (91230), annexée à la présente délibération

Article 2 - DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association E.C.M.V d'un montant de 19 000,00 €.

Article 3 - DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2023.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 03/04/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230330-23-068b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Affichage : 04/04/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage